

Quelles scolarisation **S**
pour les enfants handicapés ?

PLAIDOYER POUR UNE
Éducation
inclusive



© Romain Beaumont

Directrice de la publication : Marie-Aude Torres-Maguedano
Responsables de la publication : Catherine Lafont et Emmanuel Jacob
Conception graphique : Lauriane Amirault et Gaya
Impression : Sipap Oudin
© Unapei 2018

Tout commence par l'éducation !

La construction d'une « société solidaire et inclusive » est au cœur de l'ambition politique de l'Unapei. L'avènement d'une telle société implique que l'éducation soit elle-même rendue « inclusive » c'est-à-dire possible et accessible à chaque élève handicapé.

Permettre un accès effectif au droit à l'éducation appelle toutes les composantes de la société à tendre vers un objectif partagé : que chaque élève handicapé trouve sa place à l'école. La première condition à remplir est de répondre, de toute urgence, à la situation des 20 000 enfants et adolescents handicapés sans solution éducative*, ainsi qu'aux situations d'éducation partielle de dizaines de milliers d'entre eux.

Rendre l'éducation accessible avec une scolarité adaptée à chaque élève handicapé constitue une priorité pour le mouvement Unapei, qui défend en ce sens une véritable dynamique de transition inclusive. L'école doit procurer un enseignement accessible et ambitieux à chaque élève handicapé. Autorités publiques, communautés éducatives, ainsi que monde associatif, ont un rôle à jouer dans cette perspective. Le croisement des identités professionnelles et des compétences sont nécessaires pour concrétiser le projet inclusif de chaque élève.

Nos 550 associations y contribuent sur le terrain depuis des années. Réaffirmant les principes politiques forts de notre mouvement, ce livret valorise les bonnes pratiques de nos associations qui :

- rendent l'école accessible à chaque élève handicapé ;
- témoignent de l'évolution constante des pratiques ;
- s'appuient sur des coopérations impliquant l'ensemble des acteurs de proximité : acteurs familiaux, médico-sociaux, de soins et Éducation nationale ;
- constituent également des dispositifs périphériques à l'école.

Ce livret présente quelques actions concrètes susceptibles d'être mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de proximité pour garantir à chaque enfant un parcours scolaire fluide et adapté à ses besoins, de la petite enfance à l'adolescence. Ensemble nous pouvons tous agir et contribuer à rendre la société plus solidaire et inclusive.

Notre conviction est que la diversité des innovations de notre réseau constitue la richesse de demain. Cette diversité atteste de la contribution du réseau Unapei à l'indispensable investissement social sur les territoires en vue de transformer notre société.

Notre Union, forte d'une ingénierie combinant l'expertise des personnes handicapées, de leurs familles et des professionnels, dispose de tous les atouts pour accélérer cette mutation.

Luc Gateau,
Président de l'Unapei



Emmanuel Jacob,
Administrateur de l'Unapei,
chargé de l'éducation et de la scolarisation



* Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Rapport par Nils Muiznieks suite à sa visite en France du 22 au 26 septembre 2014, 2015.



Unapei en bref

Le Mouvement Unapei rassemble 900 000 personnes : familles, professionnels, aidants, soignants, bénévoles, amis, sympathisants. Tous sont des acteurs engagés pour une société solidaire et inclusive.

L'Unapei, constitue un réseau de 550 associations et plus de 3 000 établissements et services en France. Principal acteur du secteur médico-social, il rassemble des entrepreneurs militants. Tous agissent pour que chaque personne et chaque famille accède à ses droits et puisse être accompagnée en fonction de ses besoins, de ses attentes et de ses choix, tout au long de la vie.

Depuis près de 60 ans, l'Unapei innove en s'appuyant sur sa diversité et une expertise unique combinant celles des personnes handicapées intellectuelles, des familles et des professionnels.

► **Plus d'informations sur www.unapei.org**

Sommaire

LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE ÉCOLE INCLUSIVE

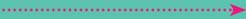
Les constats	7
Les principes pour une école véritablement inclusive	9
Les conditions à son avènement	11
Les pistes d'évolution.....	13

LES BONNES PRATIQUES DE NOS ASSOCIATIONS

La petite enfance	15
L'enfance.....	18
L'enfance/adolescence.....	23
L'adolescence	25
Les loisirs	26

AGIR AVEC NOUS

Adapter l'environnement des écoles à l'accueil des enfants handicapés.....	28
Garantir une continuité d'accueil entre les temps scolaires et les temps d'accueil de loisirs des élèves handicapés	29
Sensibiliser au handicap à l'école	29
Lexique.....	30



Les conditions d'une école véritablement inclusive

Introduction : les constats

➔ **Du « droit à l'éducation » au « droit à l'école » :** La loi de 2005 après celle de 1975, a consacré le « droit à l'éducation ». La loi de refondation de l'école de 2013 a réaffirmé ce droit en ajoutant à celui-ci une « dimension inclusive ». Le « droit à l'éducation » peut depuis lors se confondre avec le « droit à l'école ».

Une école ordinaire peu accessible : Or, bien que le cadre législatif existe, l'école dite ordinaire ne parvient pas à se rendre suffisamment accessible aux élèves en situation de handicap présentant un trouble du neuro développement*. Cette difficulté s'explique pour partie par la priorité accordée aux missions d'instruction qui lui sont assignées et en raison d'un environnement partenarial médico-éducatif ou sanitaire complexe, parfois sous doté, qui doit pouvoir évoluer, voire se transformer mais en continuant à tenir compte des diversités des situations et des besoins d'enfants/adolescents particulièrement fragiles.



* Loi Refondation de l'école 2013 : Art 111-1 du code de l'éducation : « (...) Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ».

** Les troubles de développement prennent leur origine dans la période prénatale, périnatale, ou le début de l'enfance et sont généralement l'expression d'un dysfonctionnement cérébral. Les troubles du développement renvoient à un groupe de troubles hétérogènes et chroniques qui ont pour caractéristique de présenter des perturbations dans l'acquisition ou l'expression d'habiletés développementales. Ces habiletés développementales comprennent : la motricité fine et globale, le langage, les habiletés personnelles et sociales, la cognition et les activités de la vie quotidienne. Ces domaines ne sont pas complètement distincts ni mutuellement exclusifs. Généralement les pathologies les plus sévères sont identifiées plus tôt que les formes mineures et modérées, qui sont d'ailleurs plus fréquentes. Les troubles de développement incluent la paralysie cérébrale, le retard de développement, le handicap intellectuel, le trouble primaire du langage ou dysphasie, le trouble du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec/sans et hyperactivité (TDA/H), les troubles d'apprentissage, le trouble d'acquisition de la coordination (TAC) ainsi que les anomalies génétiques et chromosomiques.

Un modèle français mixte d'éducation : La France a historiquement fait le choix d'un modèle mixte d'éducation des enfants en situation de handicap en conjuguant des modalités individuelles et collectives de scolarisation en milieu ordinaire, tout en maintenant une éducation spécialisée.

Le récent développement d'une voie intermédiaire : Une voie intermédiaire de scolarisation en milieu ordinaire s'est développée avec le déploiement progressif d'Unités d'Enseignement dite Externalisées (UEE), car sorties de l'établissement d'éducation spéciale pour être « implantées » en milieu ordinaire. A ce jour, ces unités d'enseignement externalisées ne concernent pas tous les élèves relevant de l'éducation spécialisée, et sont potentiellement fléchées de manière à répondre à des situations particulières et identifiées pour lesquelles des réponses éducatives très calibrées doivent être proposées : exemple des Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA).

Une nécessaire mise en conformité avec la Convention de l'ONU : Cette transformation s'inscrit dans le cadre des recommandations des Nations Unies, dont l'article 24 de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées qui garantit l'accès au système d'enseignement général et l'absence de discriminations fondées sur le handicap.

La transformation des systèmes éducatif et médico-social : La France annonce une transformation profonde et durable de son système éducatif et médico-social avec pour perspective de « faire de l'école de la République, une école encore plus inclusive, appuyée, en tant que de besoins, par les ressources de l'offre médico-sociale ».*

* Suite au lancement du plan de transformation « pour rendre l'école plus inclusive pour tous les élèves en situation de handicap » en décembre 2017, Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, a saisi le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) le 15 janvier 2018. En réponse à cette saisine, le CNCPH a formulé 46 recommandations visant à rendre l'école plus inclusive.

Principes pour une école véritablement inclusive

Dans ce contexte de transformation, l'Unapei, regroupant 900 000 personnes - personnes handicapées, bénévoles et professionnels, pose quatre principes et des points de vigilance permettant de garantir l'effectivité d'un parcours éducatif pour chaque enfant/adolescent en situation de handicap au sein d'une école véritablement inclusive.

Effectivité et bientraitance des réponses éducatives pour chaque élève handicapé

Principe : L'existence d'une réponse éducative pour chacun constitue un principe inscrit dans la loi qui n'est pas effectif pour tous. À ce jour, des enfants/adolescents ne sont ni accueillis au sein d'un établissement scolaire dit « ordinaire », inadapté en l'état à leurs besoins éducatifs particuliers, ni dans un dispositif adossé à l'école, au collège ou au lycée, ni dans un établissement spécialisé. Le premier principe défendu par l'Unapei est celui d'une réponse éducative effective et bien traitante dès à présent et pendant toute la durée de la « transition inclusive ».

Point de vigilance : Cette réponse ne devra pas être constituée d'un accès au seul droit commun susceptible d'ignorer les spécificités et la complexité de l'accompagnement à proposer aux enfants/adolescents dont les besoins s'avèrent importants.

Participation ou affiliation de l'élève handicapé

Principe : L'éducation inclusive doit pouvoir constituer une « source d'affiliation », au-delà d'une simple présence à l'école. Il s'agit de permettre la conjugaison de l'épanouissement et de l'acquisition de compétences sociales et de concevoir des modalités de scolarisation permettant aux élèves de grandir et d'apprendre ensemble.

Point de vigilance : Cela ne signifie pas apprendre les mêmes choses au même rythme mais vivre des expériences communes, interagir, vivre des interactions positives, acquérir des compétences sociales et évidemment, autant que faire se peut, scolaires.

Ambition scolaire pour tous les élèves

Principe : L'Unapei réaffirme le principe d'éducabilité de tous les enfants et insiste sur l'ambition scolaire qu'il convient d'entretenir et de développer. Une éducation inclusive doit permettre de garantir l'acquisition de savoirs en exploitant et développant les potentialités des élèves en situation de handicap. En appui sur la recherche, les apports du numérique, la formation, la collaboration des personnels enseignants et professionnels issus du secteur médico-social ou para médical et l'expertise parentale, il convient de permettre l'émergence ou le soutien d'une ambition scolaire réelle.

Point de vigilance : Il ne s'agit pas de considérer uniquement les décalages ou les empêchements mais de s'appuyer sur des potentialités mêmes modestes. L'enjeu consiste à parvenir à proposer des parcours scolaires singuliers en se fixant des objectifs atteignables, tout en les conjuguant au principe d'une éducation commune.

Calibrage des politiques publiques

Principe : Le handicap peut se définir par l'ensemble des conséquences sociales d'une déficience. Les destins scolaires, professionnels et sociaux varient, pour un même type de déficience en fonction de la société au sein de laquelle évoluent les personnes. Ainsi un handicap ne se traduit pas de la même manière en fonction de la société à laquelle on appartient ou de laquelle on est exclu. Dès lors, il apparaît absolument nécessaire de bénéficier de statistiques fiables et d'outils d'évaluation des besoins pertinents pour apporter des réponses satisfaisantes aux enfants/adolescents concernés et dimensionner convenablement les politiques publiques. Il y a aujourd'hui en France un manque de données chiffrées et fiables dans le champ du handicap qui ne permet pas d'accompagner et anticiper les besoins des élèves handicapés et de leurs proches.

Point de vigilance : Un écart important existe entre les droits écrits et affirmés dans les textes et les réalités vécues par les élèves. La solidarité nationale et son financement doivent être affirmés et confirmés pour appliquer ces droits en les rendant accessibles.



Les conditions à son avènement

Ces principes sont accompagnés de conditions de mise en œuvre ou de précautions indispensables au respect des droits des enfants/adolescents et de leurs familles.

1/ Des réponses éducatives efficaces et bienveillantes durant la transition inclusive sur tous les lieux d'éducation : Une réponse éducative efficace et bienveillante dès à présent et pendant toute la durée de la « transition inclusive » est indispensable à la mise en œuvre d'une école inclusive. Cette réponse éducative pour chaque élève, y compris pour ceux qui sont actuellement sans solution éducative ou avec des réponses partielles, ne devra pas être constituée d'un accès au seul droit commun susceptible d'ignorer les spécificités et la complexité de l'accompagnement à proposer aux enfants/adolescents dont les besoins s'avèrent importants. Des réponses efficaces, respectant les spécificités de chacun, doivent pouvoir s'appuyer sur un panel de solutions éducatives existantes, ou à déployer mais fondées sur le droit à l'éducation, c'est-à-dire à l'accueil effectif de tous les enfants/adolescents en situation de handicap, au même titre que les autres, à l'école, au collège, au lycée, le cas échéant au sein d'un dispositif ou établissement spécialisé. Il convient à terme de tendre vers une unicité de lieu accueillant tous les enfants, permettant la constitution de parcours inclusifs tout en répondant à la nécessité de fournir un environnement adapté et des soins nécessaires aux élèves, y compris ceux dont les besoins sont les plus complexes.

2/ Une évolution de l'école en miroir de la transformation de l'offre médico-sociale :

Une école inclusive doit pleinement prendre en compte les singularités des élèves.

Dans cette perspective, l'école doit prendre appui sur l'expertise, les compétences et les ressources du secteur médico-social afin de permettre une accessibilité physique, sociale et des enseignements à chaque élève.

Au-delà d'une coopération accrue, c'est une évolution de l'école et de la transformation de l'offre médico-sociale qui doit s'opérer de manière conjointe.

Pour le secteur médico-social, une transformation massive de l'accompagnement sous la forme de services ne saurait suffire à rendre l'école accessible à tous. Il s'agit de ne pas diminuer la qualité de cet accompagnement ou de le restreindre.

Pour répondre aux besoins des élèves, la transformation de l'école et de l'offre médico-sociale doivent converger pour offrir à chacun une scolarité effective et pleinement inclusive.

3/ Des solutions éducatives limitant les conséquences sociales du handicap :

L'existence de solutions éducatives doit garantir le droit à l'éducation et permettre aux familles concernées la limitation des conséquences sociales du handicap de leur enfant : isolement, cessation contrainte ou impossibilité d'exercer une activité professionnelle, financement de l'accompagnement de l'enfant/adolescent.

4/ Une réponse nécessairement individualisée aux besoins spécifiques : Une approche uniquement globale des élèves en situation de handicap en lien avec une déficience intellectuelle ou un trouble du neuro développement invalidant pourrait conduire à considérer ces enfants/adolescents comme ayant simplement des « besoins éducatifs particuliers ». Il est indispensable d'apporter en même temps une réponse individualisée aux besoins très spécifiques d'élèves, dont les capacités d'apprentissages sont altérées et/ou soumises à des réponses et médiations très particulières.

5/ Des outils pertinents d'évaluation des besoins : L'évaluation des besoins doit évoluer de manière à permettre des réponses singulières en termes d'accompagnement, d'outils, de médiations. Cette évaluation doit offrir enfin de véritables parcours éducatifs, jusqu'à présent heurtés ou stoppés, par l'incapacité réelle ou supposée des élèves à s'adapter à un environnement éducatif rendu inaccessible.

6/ Une palette d'accompagnements souples et modulables : La complexité variable de chaque situation permet d'affirmer la nécessité de disposer d'un panel de modalités d'accompagnement voire, pour le moment, de modalités de scolarisation spécifiques tenant compte des besoins singulièrement évalués. L'existence d'un panel de solutions souples et modulables susceptibles d'être inscrites au sein d'un projet individuel véritablement formalisé, puis mis en œuvre, constitue la condition à l'élaboration de réponses éducatives pleinement inclusives.

7/ Des méthodes d'éducation et des formations à développer : Pour rendre accessible l'environnement, il convient de savoir comment ; ce qui nécessite de développer la recherche sur les méthodes d'éducation et de développer un programme ambitieux de formation des professionnels de l'éducation.

8/ Co-construction et co-responsabilité des acteurs : L'éducation inclusive ne se décrète pas, elle se co-construit avec la participation de tous les acteurs de la société. Le croisement des identités professionnelles et des compétences sont nécessaires pour répondre aux besoins de chaque élève. Autorités publiques, communautés éducatives, ainsi que monde associatif ont un rôle à jouer dans la co-construction de solutions permettant de parvenir à des scolarisations effectives et ambitieuses pour chaque élève en situation de handicap.

Dans cette perspective, la notion de co-responsabilité des acteurs revêt toute son importance ; elle permet de garantir la cohérence et l'effectivité des parcours de chaque élève en situation de handicap.

Conclusion : pistes d'évolution

→ L'Unapei se refuse à « offrir » à un enfant en situation de handicap atteint troubles du neuro développement et pathologies associées une scolarisation dite inclusive de droit, qui n'en aurait que le nom, c'est-à-dire lui permettre la fréquentation du milieu ordinaire, sans un accompagnement calibré et sans que soient permis et pris en compte bien-être, progrès et apprentissages réels. Pour ces derniers une inclusion scolaire en milieu ordinaire assimilable, en l'état d'avancement de la transition inclusive, à une simple logique d'intégration est aujourd'hui susceptible de constituer une souffrance, une violence symbolique, un « exil à l'intérieur ».

Ainsi, une réponse adaptée ne peut reposer sur un modèle unique d'intervention de type SESSAD en milieu ordinaire, celui-ci intervenant dans des conditions parfois difficiles : pas de salles disponibles, difficultés de mettre en œuvre des interventions en classe, interventions discontinues. L'externalisation des Unités d'Enseignement constitue un moyen de construire des solutions inclusives, tout en conservant un cadre d'accompagnement, susceptible de répondre aux besoins éducatifs complexes d'élèves particulièrement fragiles.

L'inclusion éducative en milieu ordinaire ne peut se concevoir qu'au sein d'un environnement adapté rassurant. Pour se faire, les transformations conjointes des systèmes d'éducation nationale et médico-social sont nécessaires pour apporter une réponse éducative effective et bienveillante à tous les élèves. Dans cette perspective, l'Unapei appelle de ses vœux une co-construction avec toutes les parties prenantes.

Les projets



PETITE ENFANCE

Aapei Strasbourg15

Le centre ressources « petite enfance & handicap »

Les Papillons Blancs d'Hazebrouck16

Unités d'Enseignement en maternelle (UEM)

Unapei de l'Oise et les Unapei territoriales de Beauvais, Centre de l'Oise et Compiègne.....17

Accompagnement précoce d'enfants avec Troubles du Spectre Autistique en crèche et mini-crèche (méthode de Denver)



ENFANCE

Les Papillons Blancs de Béthune18

Unités d'Enseignement Externalisée (UEE) pour enfants de 6 à 11 ans présentant un trouble envahissant du développement

Les Papillons Blancs du Cambresis.....19

Le site inclusif, un pari vers l'inclusion

Adapei de l'Ariège..... 20

Une école pour tous

Adapei de Loire Atlantique21

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) Élémentaire Pont Marchand

Apei Nord Mayenne 22

Pratique inclusive de l'éducation physique et sportive



ENFANCE/ADOLESCENCE

Les Papillons Blancs de Denain 23

Les binômes « Éducateur-Enseignant » dans les unités d'enseignement délocalisées : l'expérience de l'IME de Denain

AEIM – Adapei 5424

Cité Scolaire Inclusive de Neuves-Maisons



ADOLESCENCE

Les Papillons Blancs de Dunkerque 25

Classe externalisée de l'institut médico-éducatif au collège



LOISIRS

Apei Centre Manche..... 26

Les rencontres techniques



Aapei Strasbourg

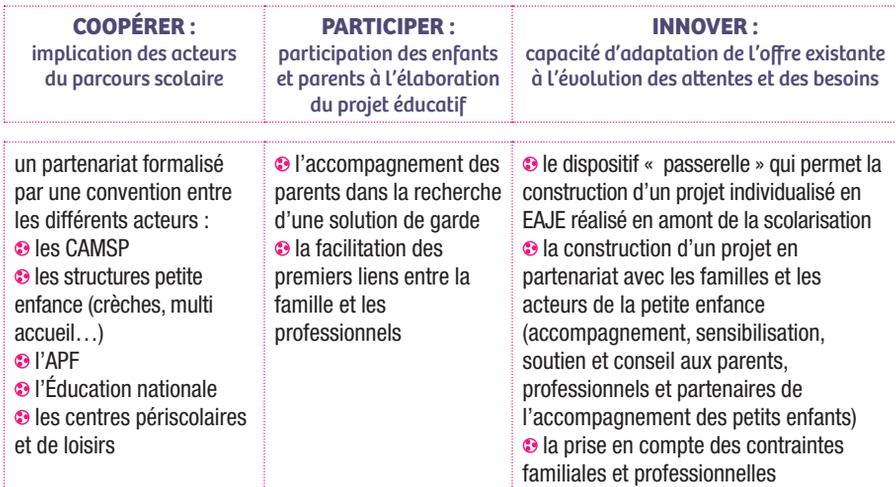
Le centre ressources « petite enfance & handicap »

La vocation du Centre Ressources « petite enfance & handicap » est d'apporter aux familles concernées par le handicap une **aide et un accompagnement dans l'accueil et le parcours de leur jeune enfant**. Il s'inscrit dans une **triple mission** visant à réduire les inégalités d'accès au droit commun **en facilitant le plus précocement possible l'insertion en milieu ordinaire** :

- Accompagner les parents de jeunes enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans ou d'enfants avec un suivi thérapeutique et non encore diagnostiqués.
- Accompagner et favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant ou chez un assistant maternel et faciliter leur transition vers l'école maternelle ; **en apportant des actions de conseil aux professionnels de la petite enfance**.
- Accompagner des parents eux-mêmes en situation de handicap ayant un jeune enfant.

Le Centre Ressources constitue également **un lieu d'appui et de ressource, ouvert et accessible à tous**. Les prestations s'inscrivent dans une étroite collaboration avec les familles et les professionnels et procèdent toujours d'une évaluation des besoins afin de proposer des actions individualisées.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Projet inclusif



Responsable de projet : Jean-David Meugé, Directeur général, dg@aapei-strasbourg.fr
 Plus d'informations : www.aapei-strasbourg.fr



Les Papillons Blancs d'Hazebrouck

Unités d'Enseignement en maternelle (UEM)

Le troisième Plan Autisme prévoyait la création d'Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA). Dans cette perspective, le **Centre d'Action Médico-Social Précoce « 1, 2, 3 Soleil » d'Hazebrouck** a mis en place un dispositif de **deux UEM pour des enfants présentant des Troubles Envahissants du Développement, âgés de trois à six ans. Ces UEM n'entrant pas dans le cahier des charges des UEMA, une réflexion a été menée avec les différents acteurs** (le médico-social, l'Éducation nationale, la commune et l'école maternelle) pour répondre aux besoins des enfants sur le territoire. Cela a débouché sur le financement de la mise en place de ce dispositif par les partenaires.

Ce dispositif représente une solution alternative à l'implantation d'UEMA. Les projets inclusifs sont facilités par la **présence des UEM au sein d'une école maternelle** et se travaillent progressivement en favorisant l'accueil du groupe classe ou de l'élève dans les autres classes de l'école maternelle. À terme, il s'agit de permettre une inclusion complète de l'élève dans une autre classe et la poursuite de sa scolarité en milieu ordinaire.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



COOPÉRER : implication des acteurs du parcours scolaire	PARTICIPER : participation des enfants et parents à l'élaboration du projet éducatif	INNOVER : capacité d'adaptation de l'offre existante à l'évolution des attentes et des besoins
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ la construction partenariale du projet ⊕ la convention définissant les modalités d'organisation des UEM signée par : <ul style="list-style-type: none"> • l'association des Papillons Blancs de Hazebrouck • l'Éducation nationale • la direction des écoles • les communes 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ l'association des parents à toutes les étapes du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ une solution alternative à l'implantation d'UEMA ⊕ un financement par les partenaires de la convention



Projet inclusif



Responsable de projet : Gilles Joossen, Directeur du CAMSP 1 2 3 Soleil
 g.joossen@papillonsblancshazebrouck.org
 Plus d'informations : <http://papillonsblancshazebrouck.org/fr/home-default/>



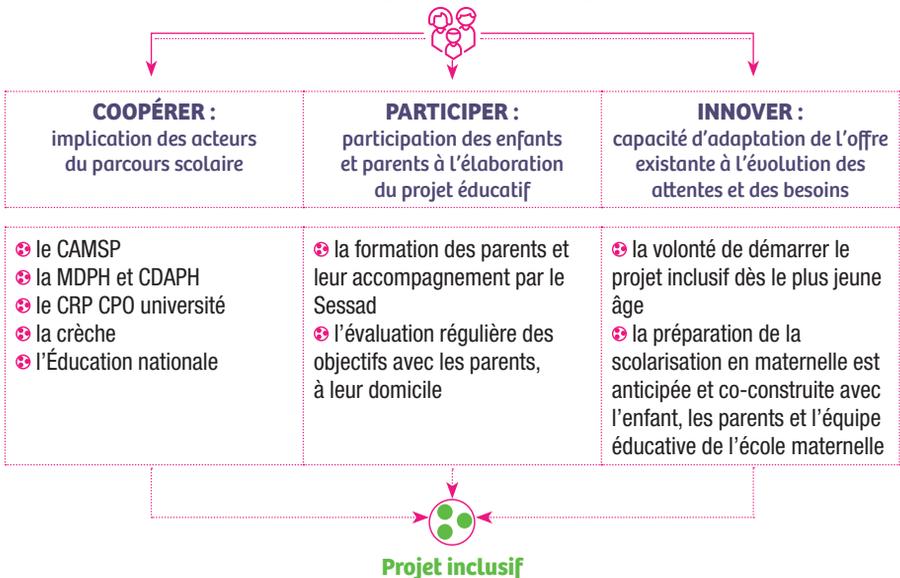
Unapei de l'Oise et les Unapei territoriales de Beauvais, Centre de l'Oise et Compiègne

Accompagnement précoce d'enfants avec Troubles du Spectre Autistique en crèche et mini-crèche (méthode de Denver)

Le SESSAD a mis en place un accompagnement précoce en milieu ordinaire en partenariat avec une crèche. Il s'agit d'une **expérimentation de la prise en charge précoce de très jeunes enfants avec autisme** par la méthode de Denver. Cette méthode est basée sur le jeu, le plaisir et l'intérêt de l'enfant et **améliore de façon significative le développement de l'enfant. Les parents sont parties prenantes de l'accompagnement** et bénéficient d'un mode de garde adapté à leur organisation familiale.

L'action est inclusive pour les enfants avec TSA mais aussi pour les autres enfants de la crèche qui partagent leurs différences, dès leurs premières expérimentations de vie en société collective. La démarche inclusive n'est pas associée, au démarrage, à une recherche d'acquisitions scolaires mais avant tout à une **recherche de compétences sociales**. Le pari est fait que c'est la construction des compétences sociales qui sera facilitatrice pour les autres apprentissages. Des partenariats sont en cours de réalisation avec l'Éducation nationale, notamment avec une école maternelle, afin de permettre aux enfants de préparer leur scolarisation.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Responsable de projet : Patricia Horta, Directrice générale : patricia.horta@unapei60.org
Plus d'informations : <http://unapei60.org/>



Les Papillons Blancs de Béthune

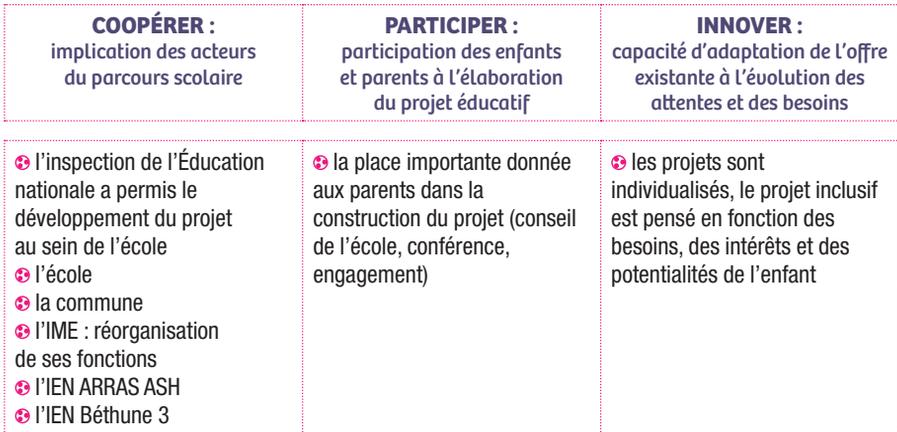
Unités d'Enseignement Externalisée (UEE) pour enfants de 6 à 11 ans présentant un trouble envahissant du développement

Ce dispositif permet **la scolarisation et la socialisation de 7 enfants** grâce à la création d'une UEE, classe à part entière dans l'école. Le dispositif de l'UEE propose un environnement porteur pour les élèves grâce à la mise en place d'un **accompagnement spécifique et son intégration** dans un milieu non protégé. L'UEE sert de **passerelle entre l'IME** « Le beau marais » de Beuvry **et l'école** pour répondre au mieux aux besoins des enfants, et leur garantir une place au sein de l'école.

L'école devient ainsi le lieu de référence pour les enfants, seules certaines activités nécessitant des aménagements spécifiques se font à l'IME. Ce dispositif est également propice aux familles qui tissent des liens et échangent sur leur quotidien. **Les parents participent activement à la réussite du projet inclusif de leurs enfants** et s'inscrivent, comme l'équipe pédagogique, dans une double dynamique en s'engageant à l'école et IME.

Enfin, ce projet permet de **sensibiliser tous les élèves et acteurs** de la communauté éducative au handicap et de renforcer la dynamique d'ouverture de l'ensemble de l'IME.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Projet inclusif



Responsable de projet : Stéphanie Lecat, Chef de service éducatif: slecat@apei-bethune.fr
 Plus d'informations : www.apei-bethune.fr



Les Papillons Blancs du Cambrésis

Le site inclusif, un pari vers l'inclusion

L'association des Papillons Blancs du Cambrésis a mis en place un **dispositif Passerelle entre l'IME qu'elle gère, et l'école primaire classique** qui lui est mitoyenne. Le bâtiment « le site inclusif » a été construit sur un terrain appartenant à la ville de Cambrai avec la **volonté d'établir une ouverture sur l'école primaire**. Les deux bâtiments sont attenants et communiquent l'un avec l'autre, offrant un tremplin novateur entre deux mondes auparavant bien distincts : l'école primaire et l'UE de l'IME.

La scolarité est adaptée au rythme de chaque enfant avec un temps partagé entre l'école primaire et les structures et services de l'IME. Des ateliers permettent aux élèves de se rencontrer autour de la lecture. Le travail entre les équipes pédagogiques des deux établissements rend possible l'élaboration de nouvelles situations d'apprentissage et moyens d'enseignement. Les intervenants forment ainsi une **équipe transdisciplinaire qui interagit en complémentarité et synergie** pour donner à l'enfant toutes les chances de développer au mieux son potentiel. L'objectif est de le préparer à la meilleure autonomie possible et de réussir son intégration sociale, avec pour perspective une fréquentation à temps complet à l'école primaire avec un suivi et un accompagnement adapté.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



COOPÉRER :

implication des acteurs du parcours scolaire

- ✚ les Papillons Blancs du Cambrésis
- ✚ la commune
- ✚ les inspecteurs de l'Éducation nationale
- ✚ les écoles maternelle et élémentaire
- ✚ les parents d'élèves de l'école et de l'IME

PARTICIPER :

participation des enfants et parents à l'élaboration du projet éducatif

- ✚ une réunion pour informer et inclure les parents dans le projet
- ✚ les parents sont invités à venir observer leurs enfants dans ces groupes lors de l'année scolaire

INNOVER :

capacité d'adaptation de l'offre existante à l'évolution des attentes et des besoins

- ✚ la socialisation avec les élèves ordinaires à travers un projet de réalisation d'un livre numérique et d'un carnet de voyage



Projet inclusif



Responsable de projet : Christophe Feron, Directeur du pôle enfance : cferon@pbdc.fr
Plus d'informations : www.papillonsblancsducambresis.org



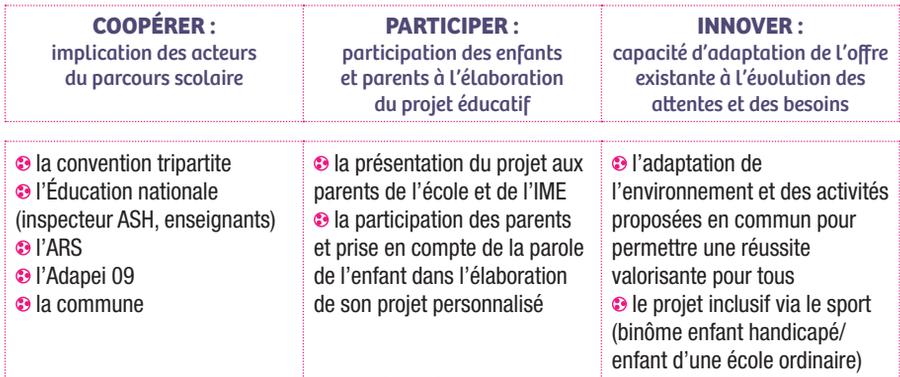
Adapei de l'Ariège

Une école pour tous

La mobilisation de **nombreux partenaires** (Éducation nationale, ARS, commune et association) a permis l'**ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée** au sein d'une école de village proche de l'IME. Cette unité accueille **9 enfants handicapés** sur les temps scolaires et périscolaires : elle permet à ces élèves de bénéficier d'un **maintien de leur parcours éducatif au plus près du milieu ordinaire**.

Ce projet inclusif a pour objectif de **favoriser pour les enfants de l'IME l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et de conduites** plus adaptées aux exigences sociales. Pour les autres enfants scolarisés à l'école de village, il permet de construire une autre représentation du handicap, d'accepter les différences dans ses diverses formes.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Projet inclusif



Responsable de projet : Céline Denjean, Responsable de chef de service
 c.denjean@adapei09.fr - Plus d'informations : www.adapei09.fr



Adapei de Loire Atlantique

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) Élémentaire Pont Marchand

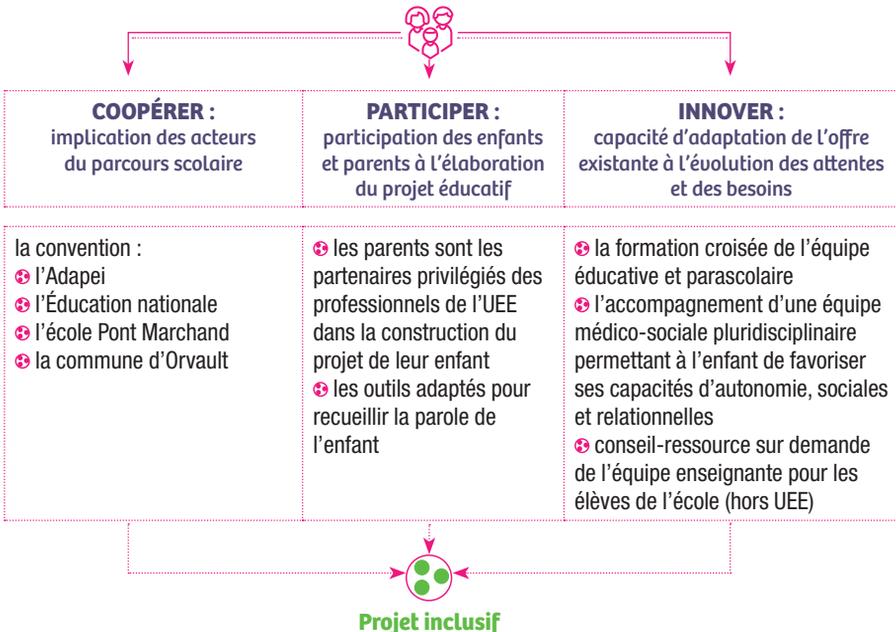
L'Adapei de Loire Atlantique a eu la volonté depuis plusieurs années de développer un projet éducatif autour de la participation des enfants handicapés dans une dynamique de « **vivre ensemble** ». Dans cette perspective, l'Adapei s'est mobilisée avec beaucoup de détermination et a initié une coopération étroite avec la mairie d'Orvault et l'Éducation nationale en vue de permettre la co-construction d'un projet inclusif au service de l'élève.

L'UEE est un **dispositif inclusif qui permet à un groupe de 8 enfants handicapés âgés de 6 à 12 ans** d'apprendre au quotidien au sein du lieu de vie habituel des enfants de cet âge, à savoir l'école, tout en bénéficiant des **modalités d'accompagnement spécialisé répondant à leurs besoins spécifiques**.

L'accompagnement des enfants se fait dans un **cadre spécifique et sécurisant** qui permet de moduler les temps individuels et collectifs autour d'un **parcours de scolarisation** s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale, d'**interventions éducatives et thérapeutiques**.

À noter : les **formations assurées par l'Adapei sur le handicap** à destination de l'équipe enseignante de l'école et de l'équipe parascolaire de la ville.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Responsable de projet : Leconte Yan, Responsable du Pôle 6-12 ans- Agglomération Nantaise : y.leconte@adapei44.asso.fr - Plus d'informations : www.adapei44.fr



Apei Nord Mayenne

Pratique inclusive de l'éducation physique et sportive

Depuis 2013, **les élèves de l'école élémentaire de Montaudin et un groupe de 6/8 jeunes de l'IME de Montaudin**, encadré par un éducateur sportif, **bénéficie d'un enseignement commun** d'EPS tous les mardis de l'année scolaire.

Ce projet s'est mis en place par une volonté de deux structures (école publique/IME) de la même commune de **vivre des temps partagés, s'ouvrir à la socialisation**, la différence en s'appuyant sur les activités physiques et sportives.

Des tutorats ont été mis en place pour favoriser les échanges, l'entraide, la participation et favoriser la responsabilité des jeunes sportifs. **Le co-enseignement par l'éducateur sportif et l'enseignante** favorise le travail en ateliers, profitables aux apprentissages avec deux regards différents donc plus de richesse.

En outre, chaque cycle est finalisé par une rencontre sportive organisée par l'USEP 53 (Union sportive de l'enseignement du premier degré).

Une convention de partenariat a été signée pour une durée de trois ans entre la commune, l'IME, l'école, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale et l'USEP. Cette convention est tacitement reconductible.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



COOPÉRER : implication des acteurs du parcours scolaire	PARTICIPER : participation des enfants et parents à l'élaboration du projet éducatif	INNOVER : capacité d'adaptation de l'offre existante à l'évolution des attentes et des besoins
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ l'école publique ⊕ l'IME ⊕ l'Usep ⊕ l'association Apei Nord Mayenne ⊕ la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ la participation dans le cadre de l'élaboration du projet individuel de chaque élève ⊕ l'information aux familles en amont des temps partagés 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ la collaboration de l'enseignante et de l'éducateur sportif ⊕ l'accessibilité des rencontres USEP aux élèves de l'IME



Projet inclusif



Responsable de projet : Claude Roulette, Educateur sportif

Plus d'informations : www.apeinordmayenne.com/le_pole_enfance_adolescence.html



Les Papillons Blancs de Denain

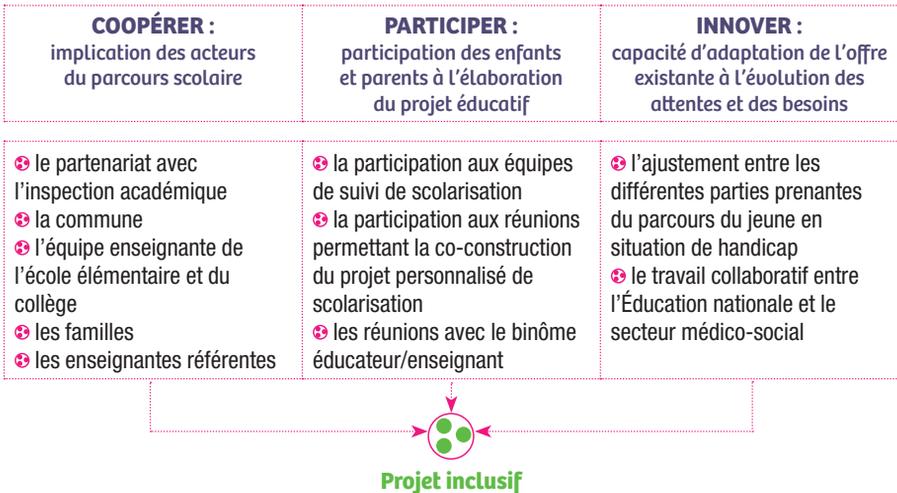
Les binômes « Éducateur-Enseignant » dans les unités d'enseignement délocalisées : l'expérience de l'IME de Denain

Le partenariat entre l'Éducation nationale, l'ARS et les Papillons Blancs de Denain a permis la mise en place de deux unités d'enseignement délocalisées à l'école élémentaire et au collège. La préparation du projet de l'UED en primaire a rapidement mis l'accent sur la **nécessité d'accompagner l'enseignante** dans ce nouveau projet. Ainsi, l'idée d'un **binôme éducateur-enseignant** a pris forme et s'est mise en place, dès la rentrée scolaire, à l'école élémentaire et, par la suite, à l'UED du collège.

Le binôme éducateur-enseignant confère au projet sa dimension inclusive en permettant d'optimiser les conditions favorables aux apprentissages :

- À l'école élémentaire, l'éducateur accompagne le ou les jeunes dans les classes, étaye leurs apprentissages en favorisant l'intégration dans les classes du milieu ordinaire et en assurant le lien avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire.
- Au collège, l'éducateur met en place chaque projet individuel en prenant en compte l'avis du jeune et de ses parents : l'éducateur est l'interface entre le jeune, sa famille, l'enseignante spécialisée, les professeurs du collège, les jeunes collégiens de l'IME.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Responsable de projet : David Donnez, Directeur du pôle enfance
david.donnez@apei-denain.fr - Plus d'informations : www.apei-denain.fr/accueil.html



AEIM – Adapei 54

Cité Scolaire inclusive de Neuves-Maisons

Ce projet, inédit en France, a pour but de **réunir au sein d'un même espace, le lycée professionnel régional La Tournelle de Pont-Saint-Vincent, le collège Jacques Callot de Neuves-Maisons, l'établissement spécialisé – IME Raymond Carel de Saint-Nicolas de Port et la cuisine centrale de l'AEIM de Saint-Nicolas de Port.** La future cité scolaire sera ainsi un **lieu d'apprentissage, de formation et de travail** pour tous. Cette cité est le fruit d'une **volonté commune de concevoir une action éducative reposant à la fois sur le vivre-ensemble et le projet inclusif** pour les enfants et jeunes en situation de handicap. En outre, cette cité a pour ambition de miser sur de véritables synergies profitables à tous.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- permettre la réussite scolaire de tous et développer l'ambition de chacun ;
- affirmer l'effectivité des droits pour chaque enfant quelle que soit sa condition ;
- offrir le droit à une scolarisation de qualité à chaque enfant en situation de handicap ;
- s'inscrire dans une logique d'essaimage des bonnes pratiques territoriales et de partenariats ;
- rendre possible le vivre ensemble en diversifiant et assouplissant les modes de scolarisation ;
- favoriser les périodes d'immersion afin de consolider les parcours.

À noter : la coopération des différents acteurs et la co-construction par l'Éducation nationale, le médico-social et l'AEIM-Adapei 54 du projet pédagogique de cet ensemble.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Responsable de projet : Yves Rizk, Directeur du Pôle Éducation et Polyhandicap
Plus d'informations : www.aeim54.fr



Les Papillons Blancs de Dunkerque

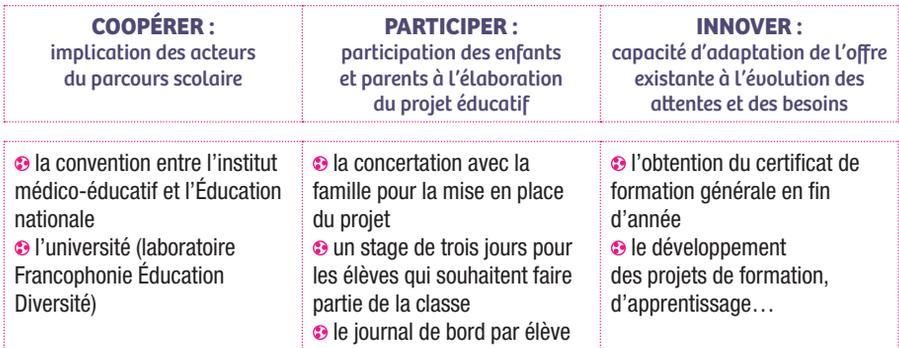
Classe externalisée de l'institut médico-éducatif au collège

Ce dispositif permet la **scolarisation de 20 élèves** de l'institut médico-éducatif au collège grâce à la création d'une classe externalisée, rendue possible par une convention entre l'Éducation nationale et l'IME de Dunkerque. Cette convention est révisée chaque année suite à un **bilan annuel partagé** entre les partenaires.

La plupart des élèves sont amenés à passer le **certificat de formation générale (CFG)** en fin d'année et réalisent des **immersions en lycée professionnel** pendant l'année afin de favoriser la poursuite de leur parcours en ULIS lycée. D'autres sont orientés vers la maîtrise des savoirs de base pour étayer leur projet professionnel et se diriger vers les employeurs via l'obtention d'un CAP au sein du CFAS.

Les Papillons Blancs de Dunkerque ont ainsi pour **objectif de favoriser l'insertion professionnelle** en **mobilisant de nombreux partenaires** en vue de permettre la continuité du parcours des élèves. La démarche inclusive repose sur la circulation des élèves et leur affiliation au sein du collège. Il s'agit de concevoir des modalités de scolarisation permettant aux élèves de grandir et d'apprendre ensemble.

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Projet inclusif



Responsable de projet : Ahmed Lemoine Lydie, Directrice de l'IMED
 l.ahmed-lemoine@papillonsblancs-dunkerque
 Plus d'informations : www.papillonsblancs-dunkerque.fr



Apei Centre Manche

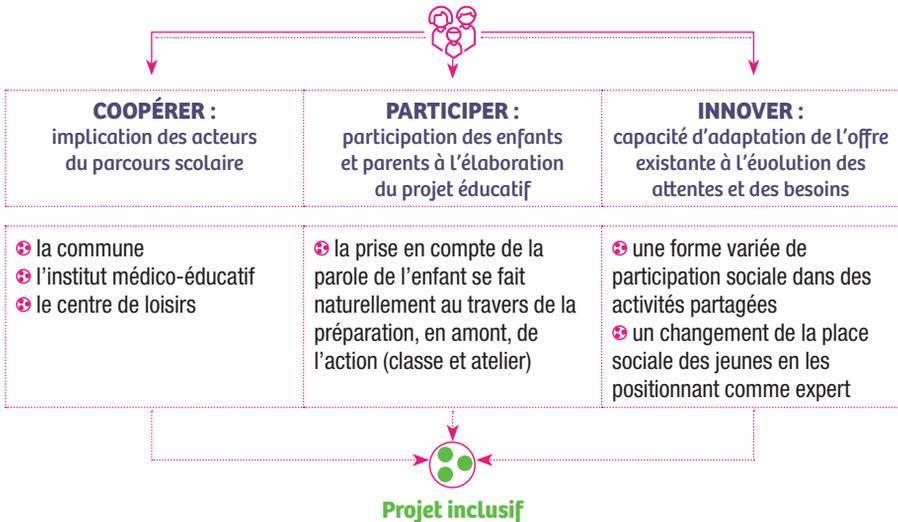
Les rencontres techniques

Les rencontres techniques se présentent comme l'occasion de permettre aux **jeunes de l'IME** de reproduire la fabrication d'un objet réalisé en atelier en le faisant fabriquer à d'autres jeunes au sein du **centre de loisirs** lors des vacances scolaires.

Des rencontres techniques ont déjà eu lieu avec des jeunes d'un **collège voisin** : les collégiens ont été invités à l'IME pour fabriquer les outils. Ce projet permet de **valoriser les compétences des jeunes** de l'IME.

Cette démarche est inclusive dans la mesure où elle permet à chaque participant de l'IME de mobiliser et faire valoir ses compétences auprès d'un public dit « ordinaire ».

Besoins de l'enfant et attentes des familles



Responsable de projet : Vincent Kientz, Educateur technique spécialisé
v.kientz@apeicm50.org - Plus d'informations : <https://www.apeicentremanche.com/>



Agir avec nous



L'Unapei propose les réformes suivantes en vue d'apporter des solutions éducatives effectives, bienveillantes, individualisées et limitant les conséquences sociales du handicap à destination de tous les élèves handicapés.

Adapter l'environnement des écoles à l'accueil des enfants handicapés

- **Réduire les effectifs** des classes qui accueillent des élèves handicapés.
- **Former les enseignants et le personnel éducatif** aux spécificités des élèves handicapés (repérage des troubles des apprentissages ; utilisation des évaluations dans les pratiques pédagogiques ; approche pédagogique appliquée dans un objectif de participation) afin qu'ils puissent adapter les enseignements aux besoins de tous les élèves.
- **Une adaptation des programmes éducatifs** en termes de méthodes, de rythmes et de contenus et un renforcement des moyens qui sont donnés à l'enseignant et au personnel éducatif : méthodes éducatives et matériel adapté.
- **Aménager des espaces et des temps** pour s'adapter aux besoins spécifiques de certains élèves handicapés.
- **Former les psychologues et médecins scolaires** dans les évaluations multidimensionnelles et leur traduction en repères pédagogiques pour les enseignants.
- **Organiser des projets pédagogiques collaboratifs** entre écoles et établissements spécialisés et dédier des temps d'échange et de construction entre professionnels du secteur médico-social et de l'Éducation nationale.
- **Garantir un environnement scolaire bienveillant et protecteur.**
- **Garantir un accompagnement calibré aux besoins des élèves handicapés** grâce à une qualification des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (statut, carrière, rémunération, modalités de recrutement et formation continue), à un accompagnement effectif si nécessaire des services d'éducation spécial et de soins à domicile (SESSAD), à des modalités particulières de scolarisation (unités d'enseignement maternelle autisme-UEMA ; unité d'enseignement externalisée-UEE).

Garantir une continuité d'accueil entre les temps scolaires et les temps d'accueil de loisirs des élèves handicapés afin de permettre à l'enfant d'accéder à des temps de loisirs, comme les autres

- ⊕ **Garantir un accompagnement** durant les temps périscolaires.
- ⊕ **Aménager les espaces et concevoir des activités accessibles** : les activités doivent être adaptées aux possibilités de chaque enfant et conçues de manière à favoriser la participation de tous.
- ⊕ **Assurer la continuité de l'encadrement des enfants en formant le personnel encadrant dans les centres de loisirs.**

Sensibiliser au handicap à l'école et plus particulièrement

- ⊕ **Les élèves** aux réalités du handicap et au vivre ensemble.
- ⊕ **Les parents d'élèves** en organisant des échanges avec eux sur les bénéfices d'une éducation inclusive.
- ⊕ **Les professionnels de l'enfance et de la petite enfance de la commune** en mettant à leur disposition des outils pédagogiques sur le handicap.

Lexique

APF : Association des paralysés de France

ARS : Agence régionale de santé

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

CD : Conseil départemental

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CFAS : Centre de formation d'apprentis spécialisé

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant

EN : Éducation nationale

IME : Institut médico-éducatif

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

Méthode ESDM ou méthode de Denver : l'ESDM (Early Start Denver Model) est une approche interdisciplinaire auprès de très jeunes enfants âgés de 12 à 60 mois ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). L'ESDM est une intervention relationnelle, développementale et comportementale, axée sur le jeu

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

UE : Unité d'enseignement

UEE : Unité d'enseignement externalisée

Nous sommes 900 000.

Nous sommes 900 000 et nous sommes partout.

Le plus souvent nous sommes invisibles.

Nous sommes à côté de vous dans le bus, au travail ou au cinéma.

**Nous sommes parents de personnes handicapées intellectuelles,
mais aussi soignants, éducateurs ou aidants.**

Notre lutte, la plupart d'entre nous ne l'ont pas choisie.

Nous sommes 900 000 et notre engagement est permanent.

Nous avons déjà fait évoluer la société, fait bouger les lignes.

Ensemble nous avons déjà parcouru un long chemin.

En 60 ans, nous avons déjà fait changer la loi plusieurs fois.

Mais nous n'en avons pas fini.

**Nous sommes 900 000 et pourtant, face aux défis du quotidien,
il nous arrive de nous sentir seuls.**

Nous appelons à une société plus solidaire, plus inclusive.

Une société qui réserve une place à chacun.

Une société qui accompagne.

Une société qui soit #avecnous.

Nous sommes l'Unapei.

^
**Êtes-
vous**

**#avec
nous ?**

avec-nous.com



Unapei
15 rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18
Tél. : 01 44 85 50 50 - Courriel : public@unapei.org
www.unapei.org

AVEC LE SOUTIEN DE :

